



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 4 novembre 2022 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 27 octobre 2022.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DIMPRES, et M. BOICHE avait donné respectivement procuration à M. MAGNIEN, Mme CIUDAD-KADI, Mme DUQUE, Mme FAULE.

Étaient excusés : M. CHOLET, Mme LÉPINASSE, M. PARDANAUD et M. DEDIANNE Mickaël.

Secrétaire de séance : Mme Muriel CHRETIEN-BRION

N° 2022-143 : FIXATION DE TARIF POUR LE FESTIVAL RÉSISTANCE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs pour le spectacle théâtral « l'utopie des arbres » proposé par la Cie Taxi-Brousse le 2 décembre :

Tarifs proposés :

- 10 € tarif plein
- 8 € tarif réduit pour les adhérents des asso partenaires, les demandeurs d'emploi et les jeunes jusqu'à 18 ans sur présentation d'un justificatif (carte étudiante, apprentissage).

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité (2 n'ont pas participé au vote)

- DECIDE de fixer les tarifs suivants :

- 10 € tarif plein
- 8 € tarif réduit pour les adhérents des asso partenaires, les demandeurs d'emploi et les jeunes jusqu'à 18 ans sur présentation d'un justificatif (carte étudiante, apprentissage).

Suivent les signatures.